

L'histoire de la présence du suaire de Cadouin à Toulouse, de ses déplacements, de ses vols et de son retour à Cadouin a été maintes fois résumée en quelques lignes, quelques pages tout au plus, par tous les auteurs qui ont eu à traiter de ce sujet.¹ Or cette histoire peut s'appuyer sur un véritable puzzle de documents divers qui requièrent une identification préalable et un ajustage patient avant d'obtenir un résultat satisfaisant.

Si j'ose aborder une telle entreprise, c'est parce que ces textes intéressent l'ordre de Cîteaux en général, plusieurs de ses abbayes en particulier - celle de Cadouin au premier chef - et que, au cours des déchiiffrements de ces textes, surgit souvent le nom ou le profil de quelque abbé ou de quelque moine jusqu'ici inconnu ou parfaitement oublié.

Avant d'aller plus loin, je ferai remarquer que cette étude contredira parfois les hypothèses que j'avais été amené à émettre en 1958 à partir d'autres sources et en l'absence des documents conservés à Toulouse maintes fois réclamés en vain aux conservateurs successifs.²

L'abbé Jacques de Lanis

Mon travail partira aujourd'hui de l'abbatiai de dom Jacques de Lanis.³ Il était moine profès de l'abbaye de La Bénisson-Dieu de Nizors.⁴ Il fut nommé abbé de Cadouin en janvier 1414 au départ de son prédécesseur, dom Fort Fabri, lors du départ de celui-ci pour l'abbaye de Gimont.⁵ Jacques de Lanis avait alors autour de la quarantaine. Je présume qu'il avait été élève au collège Saint-Bernard de Toulouse et qu'il y avait ensuite professé. En effet, un statut du chapitre général de 1427 précisera qu'il était docteur en droit. On constate d'ailleurs qu'à compter de l'élection de Fort Fabri, le 26 septembre 1404, la crosse de Cadouin passa successivement entre les mains de professeurs toulousains.

L'abbé Jacques de Lanis devint un personnage important dans son Ordre. En 1425, il fut nommé par le Chapitre général commissaire chargé de percevoir les contributions de certains monastères. Deux ans plus tard, en 1427, il reçut mission de forcer les abbés de sa région à envoyer le nombre de leurs écoliers prévus par les statuts du Chapitre général aux collèges universitaires de Paris et de Toulouse. Il est fait cinq fois mention de lui dans les statuts de 1430. Il devait faire partie des abbés cisterciens représentants de l'ordre au concile de Bâle. Il aurait à réformer le collège de Toulouse avec

1. - Voir une bibliographie en fin d'étude

2. - L. Grillon, Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les Statuts des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux, dans Bulletin de la Soc. Hist. et Arch. de la Dordogne, 1958

3. - L'orthographe des noms variant souvent à cette époque, je ne me hasarderai pas à préférer une forme : je me contenterai de donner la forme latine ou la forme française la plus courante sauf s'il existe une forme française bien attestée.

4. - Abbaye cistercienne, cne Boulogne sur Gesse, cton Saint-Gaudens, Haute-Garonne

5. - Abbaye cistercienne, cton et arrdt d'Auch, Gers

l'appui de l'abbé de Boulbonne⁶, à enquêter avec celui de Gimont sur la récente élection abbatiale de Calers⁷, à obliger l'abbé de Grandseigne⁸ à payer ses dettes à l'abbaye de Boulbonne.

Mais le texte le plus intéressant pour nous est celui qui concerne le suaire. Jacques de Lanis pensait depuis longtemps pouvoir transférer la relique de l'église dite du Suaire où elle reposait depuis une vingtaine d'années dans une chapelle par lui aménagée au rez-de-chaussée de l'hôtel toulousain, appelé Maison du Suaire, où il résidait lui-même en compagnie de quelques moines. Pour ce faire, il avançait que la relique y serait plus en sûreté puisque mieux gardée de plus près. N'invoquait-il pas plusieurs vols récents et dramatiques de la relique afin de justifier son dessein ?

Son projet rencontra de multiples difficultés. Jacques de Lanis obtint bien, afin d'opérer ce transfert, la permission papale, celle de l'archevêque de Toulouse et celle du curé du Taur, sa paroisse. Mais les chanoines réguliers de Saint-Sernin, dans la mouvance de qui se trouvait la Maison du Suaire, refusèrent leur autorisation indispensable et interjetèrent même appel à Rome en 1425.⁹

Jacques de Lanis chercha donc appui auprès du Chapitre général de 1430. La suite des événements donne à penser ou bien que l'ordre lui-même souhaitait le retour du suaire sous l'unique garde des cisterciens de Cadouin ou bien que Jacques de Lanis sut se montrer particulièrement convainquant dans les arguments qu'il déploya. Il se plaignait, en effet, de l'injuste rétention du suaire par les toulousains. Le Chapitre général le chargea de réclamer et d'obtenir la possession du suaire par toute voie juridique et de le remettre aussi tôt que possible sous la garde unique de l'ordre comme cela avait été la coutume antique. Les pères capitulants lui offrirent même leur aide et leur conseil pour exécuter ce mandat. L'abbé avait-il l'intention de ramener à court ou long terme la relique à l'abbaye de Cadouin ?

Le même Chapitre général nomma les abbés de Fontainejean¹⁰, Berdoues¹¹ et Calers commissaires pour la réforme des abbayes de langue d'oc sous la direction de l'abbé de Morimond.¹² Ce dernier, nous le savons, devait intervenir dans l'affaire de 1431.

Se voyant ainsi soutenu et encouragé, Jacques de Lanis n'hésita plus à opérer le transfert qu'il projetait. Il plaça le coffre du suaire dans la chapelle aménagée par ses soins dans la Maison du Suaire. Les chanoines réguliers de Saint-Sernin, seigneurs de l'endroit, avaient bien interdit aux moines cisterciens d'y célébrer un office quelconque mais ceux-ci passèrent outre, ouvrirent cette chapelle au public et y appelèrent les fidèles au son des cloches pour une ostension générale.

6 - Boulbonne, cne Cintegabelle, arrdt Muret, Haute-Garonne

7 - Calers, cne Gaillac-Toulza, cton Cintegabelle, Haute-Garonne

8 - Grandseigne, cne Bouillac, cton Verdun, arrdt Castelsarrasin, Tam et Garonne

9 - Voir L. Grillon, Les rapports de l'abbaye de Saint-Sernin avec la Maison du Suaire dans les actes du 2^e Colloque de Cadouin

10 - Fontainejean, cne Saint-Maurice, cton Averou, arrdt Montargis, Loiret

11 - Berdoues, cne Lasserre-Berdoues, arrdt Mirandé, Gers

12 - Morimond, abbaye cistercienne, une des quatre abbayes-mères, cne Fresnoy, arrdt Montigny le Roi, Haute-Marne,

Les chanoines de Saint-Semin perdirent patience et portèrent alors l'affaire devant le sénéchal qui commit un juge pour instruire celle-ci. Les actes qui subsistent de cette enquête vont du 18 mars au 16 avril 1431.¹³ Je serai à présent en mesure de leur apporter un complément. Pour le moment, je me contenterai de dire que le coffre du suaire dut quitter la chapelle et regagner son église.

Jacques de Lanis assista au Chapitre général de 1431. Il y fut chargé de contraindre le nouvel abbé de Calers à payer une dette à celui de Boulbonne. Il dut en outre régler une affaire curieuse. Un de ses moines, frère Guillaume Bergès, était accusé par l'abbesse cistercienne de Goyon¹⁴ d'avoir emporté de ce monastère - dont il était peut-être aumônier - une chasuble et deux dalmatiques de soie.

Une période de turbulence

Comment la vie de la petite communauté de la Maison du Suaire n'aurait-elle pas été profondément perturbée à la suite des événements que je viens de résumer ? Un statut nous apprend que Jacques de Lanis et le frère Jean Vaquier seraient partis en emportant des biens ; celui-ci était même déclaré "fugitif", c'est-à-dire ayant quitté son monastère sans en avoir demandé permission. En fait, le Chapitre général suivant le réhabilitera ; on le retrouvera plus tard à Cadouin.

Que s'était-il passé ? Je n'ai pas encore eu en mains les documents qui me permettraient de l'établir avec précision. On dira plus tard que Jacques de Lanis avait conçu de la haine pour la ville de Toulouse et qu'il avait songé à la priver de la présence du suaire dans ses murs. Était-ce la vérité ?

Quoiqu'il en soit, il dut se démettre de gré ou de force de sa charge abbatiale. Il fut remplacé par Jean Boyer avec lequel il eut par la suite de longs démêlés, certains provoqués par le versement de la pension que l'on avait coutume d'accorder aux abbés démissionnaires. Les deux protagonistes soumièrent leur différend au Chapitre général de 1434. Celui-ci décréta que l'abbé de Pontigny¹⁵ trouverait pour Jacques de Lanis un monastère où vivre pieusement en attendant le verdict. Il faut croire que l'affaire trouva des prolongements ou des rebondissements puisqu'un statut de 1442 interdit aux deux abbés de se présenter devant d'autres juges que ceux désignés par l'Ordre. Le Chapitre général de 1443 étudia à nouveau leur cause et en remit l'arbitrage à l'année suivante. Une définition solennelle de 1445 nous apprend que Jean Boyer se soumit personnellement et Jacques de Lanis par procureur. La sentence fut que celui-ci reviendrait à Nisors, son monastère de profession, et que celui-là lui verserait annuellement, et en deux pactes égaux, une pension de douze nummos, c'est à dire pièces de monnaie de valeur imprécisée.

L'abbé dom Jean Boerij

¹³.- Voir note 6

¹⁴.- Goyon, abbaye cistercienne de moniales, diocèse de Toulouse, Haute-Garonne

¹⁵.- Pontigny, une des quatre abbayes-mères de l'Ordre, cne Ligny le Chatel, arrdt Sens, Yonne

On voit pour la première fois dom Jean Boyer en qualité d'abbé de Cadouin et de gardien de la Maison du Suaire le 21 août 1432. Ce jour-là, il réunit ses moines en chapitre au son de la cloche. Les frères Jean de Rippis, Guillaume de Viridario et Jean de Martinia élurent avec lui l'un de leurs confrères Jean de Montorei¹⁶ pour leur procureur. Et ce même jour, tous signèrent avec les capitouls un nouvel accord concernant la garde du suaire. Deux de ces moines seulement avaient fait partie de la précédente communauté sous la crosse de Jacques de Lanis. Jean Boyer avait donc dû renouveler une partie de l'effectif prévu par les accords antérieurs pour la garde du suaire.

Le mois suivant, le Chapitre général confirma son élection. Il fut pourvu en cour de Rome le 26 septembre de la même année. Il était licencié en théologie, et sans doute, lui aussi, avait été élève puis professeur au collège Saint-Bernard de Toulouse.

Jean Boyer acquit rapidement de l'importance dans l'Ordre. Dès 1432, le Chapitre général lui demandait de punir le frère Jean de Rippis qui avait causé quelque scandale. Mais surtout il fut chargé de régler des affaires à Gimont, Berdoues, Flaran¹⁷ et Grandselve. En 1433, ce furent sans doute les mêmes affaires plus quelques autres qui lui furent confiées à Gimont, Berdoues, Boulbonne, Nisors, Longpont¹⁸ et Reigny.¹⁹

Son influence ne cessa de croître. En 1442, le Chapitre général le chargeait de poursuivre des moines fugitifs ou apostats, de punir ceux qui arboreraient des tenues non régulières, de forcer les abbés à envoyer des écoliers aux collèges universitaires cisterciens et d'enquêter sur les congrégations cisterciennes qui s'étaient formées en Espagne, en Aragon notamment, et sur les ordonnances particulières émises par celles-ci. N'oublions pas que la France était encore en pleine guerre de Cent ans. Le Chapitre général, on le conçoit, avait la plus grande peine à maintenir ses assises annuelles à Cîteaux. Les communications rendues difficiles par les événements ne permettaient pas toujours aux abbés éloignés de s'y rendre. Les abbayes des pays étrangers se groupaient donc en petites congrégations qui tenaient leur propre chapitre et édictaient leurs propres statuts. L'abbé Jean Boyer eut pour mission de les déclarer nuls selon les statuts de l'ordre et les décrets pontificaux. En France, de nombreux monastères étaient ruinés par les guerres et de nombreux moines ne pouvaient plus y mener la vie régulière. Outre les affaires antérieurement réglées par ses soins, Jean Boyer dut enquêter sur de nouvelles à Bonnefont²⁰, Fontfroide²¹, Villelongue²², Elmondes²³, Aiguebelle²⁴ et Valmagne²⁵ comme le lui demanda le Chapitre de 1445.

16.- On retrouve un frère Jean de Ribis et un frère Jean Monros dans les listes de religieux

17.- Flaran, cne Valence sur Baïse, arrdt Condom, Gers

18.- Longpont, cne Villers-Cotteret, arrdt Soissons, Aisne

19.- Reigny, cne Vermenton, Yonne

20.- Bonnefont, cne Saint-Martyry, arrdt Saint Gaudens, Haute-Garonne

21.- Fontfroide, cne Bizanet, arrdt Narbonne, Aude

22.- Villelongue, cne Louroux, Aude

23.- Elmondes, diocèse de Vabre

24.- Aiguebelle, cton Réauville, cton Grignan, arrdt Montélimar, Drôme

25.- Valmagne, cne Villeveyrac, cton Méze, arrdt Montpellier, Hérault

Les longs voyages de cet abbé ou les mesures autoritaires qu'il crut bon de prendre expliqueraient-ils un certain désintérêt de sa part pour la Maison du Suaire ? Le Chapitre général de 1444 avait délégué les abbés de Boulbonne et de Calers pour s'informer si celle-ci ne pouvait être cédée au cardinal de Foix²⁶ qui avait l'intention d'y créer un collège tout en versant à Cadouin les revenus de la maison. Cette affaire n'aboutit pas puisque, en 1448, Jean Boyer fut sommé, en vertu de la sainte obéissance et sous peine de déposition, de placer, dès l'année suivante, dans la Maison du Suaire quatre religieux pour y résider et y célébrer les offices selon les règles de l'ordre. Il devrait chasser de cette communauté un dominicain qui avait revêtu indûment l'habit cistercien pour faire nombre. D'après ces statuts, il est aisé de conclure que Jean Boyer avait le plus grand mal à recruter les religieux nécessaires à la vie de la maison.

L'influence de cet abbé s'accroissait toutefois. En 1449, le Chapitre général approuvait la décision qu'il avait prise de déposer l'abbé de La Faize²⁷. Mais ne le trouvait-on pas trop strict ? L'année suivante, il lui était interdit d'incorporer à son monastère celui des Feuillants²⁸ et, l'année d'après, on vérifiait qu'il s'était bien soumis à cette prescription. De même, en 1452, il lui fut défendu d'arrêter ou d'incarcérer l'abbé de La Faize et de retenir des frères apostats dans la Maison du Suaire sous quelque prétexte que ce soit.

Peut-être s'était-il rendu tout de même indispensable ? Car c'est cette même année 1452 où le Chapitre général le nomma plénipotentiaire de l'ordre pour ses affaires tant spirituelles que matérielles. Devait-il cette importance à ses seules capacités ? Il devait retirer quelque prestige supplémentaire du fait que le pape lui avait accordé, le 31 juillet 1448, le privilège d'user des insignes pontificaux, à savoir de la mitre, de la crosse et de l'anneau ainsi que de celui de donner la bénédiction solennelle en certaines circonstances.

C'est d'ailleurs à Rome qu'il devait décider dans le courant de l'année 1453.

Le décès de dom Jean Boyer amena une nouvelle période de turbulence pour la Maison du Suaire. En effet, le Chapitre général de 1453 décrétait de confier la garde du suaire, jusqu'à ce qu'il en soit jugé autrement, à maître Guillaume de Fabariis, régent du collège Saint-Bernard et professeur de théologie ainsi qu'à l'abbé de Grandselve, lui aussi docteur en théologie. Doit-on voir dans cette disposition un pas supplémentaire de Grandselve vers la gestion et peut-être la possession du suaire ? On peut le penser à la lecture d'une définition de 1455 sur laquelle nous reviendrons en son temps.

La vie dans la Maison du suaire

Nous aimerions connaître dans le détail la vie menée par les moines et leur abbé dans la Maison du Suaire à cette époque. Les documents sont rares à ce sujet.

²⁶ - Sans doute Pierre de Foix, cinquième enfant de Archambaud de Grailly et de Ysabel de Foix. Il était né en 1386. Franciscain, il devint évêque de Lescar à dix-neuf ans, évêque d'Albano en 1431, archevêque d'Auch en 1462, peu avant sa mort. Il cherchait en effet à fonder un collège

²⁷ - La Faize, qui se fera ailleurs et recevra ses premiers élèves en 1458.

²⁸ - Les Feuillants, cne Cussac, cton Libourne, Gironde

²⁸ - Les Feuillants, cne La Creste, Haute-Marne

Toutefois, il nous faut signaler le passage à Toulouse, en 1438, de ce dauphin de France qui sera plus tard le roi Louis XI. Son père, Charles VII, l'y avait envoyé en représentation. Il avait alors quinze ans. Les annales toulousaines nous relatent son parcours dans la ville où il entra par la porte Arnaud Bernard puis " *de qui en fora intret a la vila et passet davant la gleyza del San Susari et de San Sarni* ". Il n'entra point dans l'église du Suaire mais il ne pouvait ignorer que son grand-père, le roi fou, s'était jadis fait envoyer la relique pour tenter de guérir son délire. Le dauphin lui-même était déjà très adonné à la piété. On peut l'imaginer plein de respect en passant devant la porte tandis que les moines sortis de leur clôture, curieux et émus, s'inclinaient à son passage. Plus tard, en tout cas, devenu roi, il se montrera d'une très grande générosité en faveur de Cadouin.

Sur la vie dans la Maison du Suaire outre les statuts du Chapitre général qui nous livrent quelques lueurs sur le recrutement surtout, il nous reste quelques détails dans l'interrogatoire que subit un de ses religieux, le quatorze octobre 1455, devant un juge toulousain²⁹. Nous les retrouverons tous deux plus loin. Pour le moment contentons-nous de résumer le récit de la jeunesse de ce moine qui va nous apprendre beaucoup sur la vie des cisterciens en cette époque troublée.

Pierre Charoff naquit à Garganvilar au diocèse de Montauban. Lorsqu'il eut sept ans, il fut placé comme domestique au monastère de Belleperche³⁰ par son père Guillaume et sa mère Géraude. Il y demeura quatre années servant à l'église et faisant quelques études. A onze ans, il revêtit l'habit monastique. Plus tard, il reçut les ordres d'acolyte, de sous-diacre et de diacre que lui conféra, selon lui, un frère mineur alors évêque de Montauban.

Il résidait à Belleperche depuis quatorze ou quinze années lorsqu'il vint à Toulouse pour y régler quelque affaire. Il y rencontra dom Jean Boyer qui l'interpella pour lui demander s'il ne voudrait pas demeurer avec lui dans la Maison du Suaire. Le frère Pierre Charoff lui répondit que ce serait bien volontiers s'il pouvait en obtenir la permission de son propre abbé. Dom Jean Boyer lui rétorqua qu'il ne lui était point nécessaire d'avoir ce congé abbatial car lui-même détenait une bulle aux termes de laquelle il pouvait et devait recevoir dans la Maison du Suaire douze moines de toute provenance et les absoudre de toute excommunication.

Le frère demeura donc dans la Maison du Suaire où il vécut six ans. Après quoi, le frère Pierre Libaud fut nommé abbé d'Ardorel³¹ par dom Jean Boyer auquel appartenait une telle nomination. Et, comme cette abbaye manquait de moines, le frère Pierre Charoff y fut transféré pour deux années.

Ce récit nous amène à quelques réflexions. On aura d'abord relevé que les oblations d'enfants aux monastères se pratiquaient encore et que ceux-ci revêtaient l'habit monastique dans un âge trop tendre. Tout laisse supposer que le frère Pierre Charoff ne reçut jamais la prêtrise ; il l'eût signalé. Sa déposition confirme ce que nous savions déjà sur dom Jean Boyer et ses droits. Cet abbé avait reçu des pouvoirs considérables. Cela ne l'empêchait pas cependant d'avoir du mal à recruter la douzaine de moines qui devaient vivre près de lui

29 - Archives communales Toulouse, GG 790/

30 - Belleperche, cne Cordes-Tolosane, cton Saint Nicolas, arrdt Castelsarrasin, Tam et Garonne

31 - Ardorel, cne Augmontel, cton Mazamet, arrdt Castres, Tam

d'autant qu'ils ne devaient pas être originaires du Périgord selon les accords conclus entre Toulouse et Cîteaux en 1395.

La vie dans l'abbaye de Cadouin

L'étude que nous faisons de la présence du suaire à Toulouse ne doit pas nous faire perdre de vue que l'abbé qui régissait la Maison du Suaire était en même temps abbé régulier de Cadouin. Une vue rapide de l'état de cette abbaye à cette époque peut nous aider à mieux saisir les difficultés que connurent les supérieurs.

Un statut du Chapitre général de 1451 nous décrit une abbaye désolée par les guerres et dans une telle pénurie que les religieux peuvent à peine y vivre.

De nouveau l'abbé Jacques de Lanis

Après le décès de Jean Boyer, l'abbé de Pontigny, abbé-père de Cadouin, nomma pour son commissaire-délégué pour présider l'élection du successeur, l'abbé de Nisors, monastère où, souvenons-nous-en, Jacques de Lanis s'était retiré vingt ans plus tôt. Le Chapitre général de 1453 confirma l'élection - je devrais dire la réélection - au siège abbatial de Cadouin de Jacques de Lanis. Que se passa-t-il réellement ?

Nous le savons par le récit du frère Pierre Charoff, que je traduirai librement :

"L'abbé Jean Boyer décéda alors qu'il se trouvait à Rome. Un jour dont je ne me rappelle plu la date, comme j'étais revenu à la Maison du Suaire où j'ai trouvé, outre les moines que j'y avais connus lors de mon départ, dom Jacques de Lasnes, un frère appelé fray Guilho, un moine appelé fray Bertaut et cinq ou six autres religieux de Cadouin venus à Toulouse, ainsi que je le compris, pour être comme nouvel abbé dom de Lasnes que l'on avait envoyé chercher à cet effet à l'abbaye de Nizors. Avec eux se trouvaient des moines jadis recrutés par dom Jean Boyer et , parmi eux, ceux que j'avais vus lors de mon départ à savoir le frère Bernard Carpini et un autre appelé fray Pierre. Comme dom de Lasnes demandait qui j'étais, ils répondirent que j'étais moine de Cadouin.

Ainsi, tous ensemble, nous avons été dom de Lanis comme abbé du monastère de Cadouin...". On aura remarqué que le frère Pierre Charrof ne mentionne pas la présence de l'abbé de Nisors, commissaire de celui de Pontigny. Peut-être était-ce dom de Lasnes lui-même ?

Le Chapitre général de 1453 confirma l'élection - ou plutôt la réélection - de Jacques de Lanis. Le nouvel abbé s'empressa de présider l'élection du frère Bernard de Brassat comme abbé de Gondon.³² Il s'agissait là d'un titre honorifique plus que d'une fonction. Cette abbaye était alors, d'après les termes d'une définition du Chapitre général de 1451, une aire et une mesure et le frère

³².- Gondon, cne Monbahus, cton Cancon, arrdt Villeneuve sur Lot, Lot et Garonne

que l'on mettrait à sa tête. devait demeurer dans la Maison du Suaire où nous le reverrons.

Que doit-on penser de la réélection de Jacques de Lanis ? Il était pour lors fort âgé, ayant soixante-dix-huit ans environ. Je suis convaincu pour ma part que l'ordre de Cîteaux n'avait pas abandonné, loin de là !, son désir de voir revenir le suaire uniquement sous sa garde et à Cadouin comme autrefois. La guerre de Cent ans était terminée et les temps étaient redevenus plus calmes. On n'était pas fâché de voir retrouver à la tête de la Maison du Suaire celui qui avait jadis bataillé pour sortir la relique de l'église et la déposer dans sa maison, plus près de lui et de sa communauté, et qui n'avait, à son âge, plus grand chose à perdre. Ne lui avait-on pas jadis confié cette mission de récupération ?

La vie à la maison du suaire

Avant d'en arriver au vol du suaire en 1455, il ne sera pas inutile de continuer - en le résumant parfois- le récit du frère Pierre Charoff. Il nous éclairera sur le caractère de dom Jacques de Lanis, les difficultés qu'il rencontrait dans son administration, et, parallèlement, sur le relâchement de la vie régulière à cette époque. Enfin certains détails des rapports entre Cadouin et la Maison du Suaire ne manqueront pas d'intérêt.

" Trois semaines après son élection, dom de Lanis nomma comme abbé de Gondon fray Guilho. Enfin, il congédia les moines qui étaient venus de Cadouin pour son élection afin qu'ils y retournassent. De fait, ils s'en allèrent et il ne demeura plus dans la Maison du Suaire que fray Pierre, frère Bernard Carpin et moi. Trois mois après leur départ, arriva à la Maison du Suaire un certain fray Guilhem, prieur de Cadouin, qui rapporta à dom de Lanis que les moines de l'abbaye ne voulaient pas lui obéir. C'est pourquoi il le pria de nommer à sa place un autre prieur, lui-même ne voulant plus remplir cette charge..."

Après la démission du prieur de Cadouin, dom de Lanis nomma fray Pierre pour aller le remplacer et frère Pierre Charoff comme son cellérier. Tous deux partirent pour le Périgord. A Cadouin, ils trouvèrent neuf religieux " tant petits que grands " et reçurent l'ordre de l'abbé d'en désigner trois ou quatre pour la maison de Toulouse. Aucun d'entre eux ne désirait s'y rendre mais, au bout de quelque temps, il fut convenu que deux d'entre eux, fray Johanet et frère Guilhot iraient. Un an et demi plus tard, prieur et cellérier de Cadouin revinrent à la Maison du Suaire arguant de la difficulté qu'ils avaient à s'y faire obéir. Jacques de Lanis ne put faire autrement que de les autoriser à demeurer trois semaines à Toulouse. Après quoi, il congédia le prieur et le renvoya à Cadouin. Le frère Pierre Charoff, quant à lui, ne voulut pas y retourner parcequ'il était malade. Il se plaignait de n'avoir été l'objet d'aucune attention de la part de son abbé. Aussi, certain jour, poussé par la faim, il s'approcha de la table abbatiale et se saisit de quelque nourriture. L'abbé fit le geste de le frapper sur la tête avec sa canne. Le frère lui dit que s'il était frappé, lui-même le lui rendrait. De là serait venu, dira - t'il, la haine que l'abbé conçut envers lui et l'ordre formel qu'il en reçut de partir pour Cadouin.

Le frère Pierre Charoff refusa de retourner en Périgord. Il fit tant et si bien que l'abbé, de guerre lasse, finit par lui donner l'autorisation d'aller quêter dans la région en javeur du suaire. Il partit en compagnie de deux quêteurs et parcourut l'Armagnac et le Lectourois. On le retrouve plus tard, seul, à Saint-Eutrope de Saintes où il décida d'arrêter la quête pour devenir pèlerin. Il alla à Bourges et la Pentecôte le vit au Puy-en-Yvelay. De là, comme il descendait vers Toulouse, il apprit qu'une épidémie sévissait dans cette ville. Il décida de se retirer à l'abbaye d'Ardorel où il demeura depuis la fête de Saint-Jean-Baptiste jusqu'au lendemain de celle de " saint Michel des vendanges ".³³ Puis, comme il avait dans son village natal, Garganvilar, un frère et une soeur à marier, il y alla afin de leur rendre visite et demeura près d'eux jusqu'à la Toussaint. Il décida alors de revenir à Toulouse. En passant, il s'arrêta à l'abbaye de Calers où un frère donné, nommé Barthélémy Pelissier, avait affaire avec lui, puis à Saint-Sulpice où il rencontra l'abbé de Saint-Sernin. Il arriva enfin à Toulouse le jeudi . Il entra dans le collège Saint-Bernard puis dans la Maison du Suaire où il trouva, dans un couloir, dom Jacques de Lanis en compagnie de maître Guillaume de Gaillac procureur du roi et de maître Antoine Albi syndic. Il leur fit la révérence dite ..."

Il arrivait en plein drame, le suaire ayant été volé quelques jours plus tôt.

Le vol du suaire en 1455

Pour décrire le vol du suaire par le détail nous possédons plusieurs sources. La plus révélatrice est évidemment les dépositions recueillies sur l'affaire par les juges toulousains, et, parmi celles-ci, au premier chef, celle de dom Jacques de Lanis, le 20 septembre 1455, que nous allons résumer.³⁴

Il reconnut qu'il avait eu très longtemps la garde du suaire. Celui-ci était renfermé sous douze ou treize clefs dont le roi ou son commissaire en détenait quatre, les capitouls quatre et lui-même les quatre autres.

Quinze jours environ auparavant, il avait montré à messire Pierre Raymond d'Aurival,³⁵ bourgeois de Toulouse, qui avait les clefs du roi et celles des capitouls, les douze ou quatorze cadenas qu'ils avaient ensemble refermés. Cette visite avait eu lieu la veille de la fête de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie.³⁶ Le jour de cette fête avait eu lieu, comme à l'accoutumée, une ostension générale du suaire. Celle-ci une fois terminée, un de ses moines - il ne se rappelait plus lequel - emporta le suaire et le renferma dans le coffre bardé de fer où il reposait habituellement. Ce frère lui rapporta que messire d'Aurival et lui-même avaient refermé, comme d'habitude, le coffre, l'un avec les clefs du roi et de la ville, l'autre avec les clefs confiées par son abbé auquel

33 - C'est-à-dire le septembre

34 - Nous l'avons en deux exemplaires

35 - La famille d'Aurival était une famille de notables toulousains qui a fourni plusieurs capitouls à cette cité. Rappelons que deux de ses membres furent à l'origine de la fondation de la Maison du Suaire

36 - C'est-à-dire le 8 septembre

il les avait ensuite remises. Jacques de Lanis avait déposé ces clefs, selon sa coutume, dans une cassette auprès de son lit.

Il ne se souvenait plus s'il avait fermé cette cassette à clef. Il avait l'habitude tantôt de la fermer, tantôt de la laisser ouverte car il avait confiance dans les moines qu'il avait alors auprès de lui, à savoir:

frère Bernard de Bressato, abbé de Gondon

frère Bernard Carpin, cellérier

frère Guilhamot Farfalh

frère Naudet

autre frère Guilhamot,

tous moines de Cadouin.

Que sa cassette soit close ou ne le soit pas, cela ne préoccupait pas beaucoup dom Jacques de Lanis. Bien mieux, il permettait à ses moines d'entrer dans sa chambre à leur gré et même d'ouvrir le coffre du suaire lorsqu'il était absent. Il ne croyait pas qu'ils iraient jusqu'à faire quelque chose de mal, n'ayant pour sa part ni vu ni connu en eux quoi que ce soit de pernicieux. Au contraire, il leur faisait faire chaque nuit la visite de l'église et du lieu où le suaire était gardé ainsi que son coffre.

Un jour de la semaine dont il ne se rappelle pas la date, il avait décidé avec ses moines que ceux-ci, à l'exception du frère Bernard Carpin qui était sorti de la maison pour affaires, exécuteraient un travail à l'intérieur. Toutefois les moines, sans en avertir leur abbé, sortirent sous couleur d'aller arroser les terres de leur propriété de Saint Loup. Ainsi, sans en avoir reçu congé de l'abbé, les quatre frères disparurent de sorte qu'il ne les a plus revus depuis le mercredi soir.

Le lendemain jeudi, il entendit dire par quelqu'un dont il ne se rappelle pas le nom que ces moines, avec l'accord de Barquet, bordier de la communauté qui demeurait à Saint-Loup, étaient allés arroser les terres de la borie. Il n'en conçut aucun déplaisir, croyant fermement que tout s'était passé comme on le lui avait conté.

Mais le vendredi matin, vers la huitième heure, il se trouvait en compagnie du frère Bernard Carpini et du prieur de Chaumont dans l'entrée sous l'endroit où était présenté le suaire lors des ostensions. Tous trois s'entretenaient de quelque affaire surgie entre lui et l'abbé de Boulbonne. Le frère Bernard se retira et entra dans l'église tandis que les deux autres demeuraient dans l'entrée. Le frère Bernard revint peu après en criant qu'ils avaient été volés.

En effet, quelqu'un avait dérobé le suaire. Attisté et gémissant, dom Jacques de Lanis était monté vers l'endroit où l'on conservait la relique. Il se rendit compte que le coffre avait été forcé par fracture violente des cadenas. A l'intérieur, avait été dérobé le coffret pesant soixante marcs d'argent, long de quatre paumes et large de deux, orné de motifs sculptés et des armes de Raimond Bonet,³⁷ jadis marchand de Toulouse, qui l'avait offert à l'église du suaire.

Après avoir constaté cela, il alla s'assurer de la présence des clefs du coffre dans sa cassette personnelle. Il ne les y trouva pas. Il présuma que c'était l'abbé de Gondon et les trois autres moines sortis avec lui qui avaient fait le

37.- Ce Raimond Bonet fut peut-être un des capitouls élus en 1411. Voir C. Cau, op. cit. ; index

coup et lui avaient volé les clefs, le coffret et le suaire. En effet, la clef de sa cassette était restée sur la serrure. Il la laissait souvent ainsi étant donné la confiance qu'il plaçait en ses moines. Il fut très chagriné à la fois par leur méfait et par la perte du reliquaire et de son contenu. Il dépêcha le frère Bernard auprès des capitouls et des gens de justice.

Plus tard, le frère Bernard, après qu'il eût fait le tour de l'église, lui rapporta que les voleurs lui avaient dérobé dans la sacristie sa mitre abbatiale faite de fils d'or, d'argent, de perles et de pierres précieuses, d'une valeur de soixante écus ainsi que sa crose d'argent doré du poids de vingt marcs d'argent. Ils avaient emporté en outre une lampe d'argent du poids d'un marc d'argent, des anneaux pontificaux d'une valeur de vingt écus et plusieurs autres objets précieux d'argent qu'il ne savait détailler lui-même. Afin de celer leur méfait, ils avaient laissé close la porte de la sacristie de sorte que le frère Bernard avait dû l'ouvrir par force.

Dom Jacques de Lanis fut très attristé et il comprit que, du moment que la sacristie avait été refermée, que le forfait n'avait pu être perpétré que par ses moines. Il demandait à la justice de les poursuivre. Quant à lui, il déclarait sous serment n'avoir été au courant de rien et n'avoir en rien consenti à ce vol.

Voilà donc un premier récit. Etant donné que les voleurs ne furent jamais repris et que nous n'avons pas, par conséquent, leur interrogatoire, nous devons nous en contenter. Il est loin pourtant de nous donner entière satisfaction. En effet, si les frères présumés coupables avaient dérobé les clefs de l'abbé dans la cassette de sa chambre, ils avaient pu s'en servir pour ouvrir au moins quatre cadenas du coffre mais comment s'y étaient-ils pris pour les huit autres cadenas qu'ils avaient dû forcer ? Norons en passant que nous sommes ici fort loin de la tradition maintes fois répétées de la fabrique de fausses clefs. Les enquêteurs purent faire un rapprochement facile de l'effraction avec un pied-de-biche que l'un des frères avait emprunté quelque temps auparavant et qui se trouvait encore dans la Maison du Suaire. Les prêteurs de l'outil furent rapidement trouvés et emprisonnés. Leur interrogatoire qui eut lieu le 30 septembre 1455 nous fournit quelques détails.

Le rôle des époux Seguin

Jeanne, épouse de Jean Seguin, âgée de quarante ans environ, déposa que, huit jours avant que le suaire ne fut volé - mais la date est sortie de sa mémoire -, comme elle rentrait à sa maison sise derrière la Maison du Suaire, elle vit en passant devant la porte de l'église du suaire un religieux nommé *fray Guilhumot* qui lui dit : "*Dona Johana prestatet nos vostre palfer*". Il entendait désigner ainsi une barre de fer faisant office de pied-de-biche d'une longueur de quatre paumes. Elle avait cet outil chez elle ainsi que d'autres objets qu'elle avait coutume de prêter à l'abbé et aux moines. Elle acquiesça donc volontiers et le frère la suivit chez elle. Il emporta la barre de fer qu'elle n'avait pas récupérée depuis lors.

Le moine ne lui avait rien confié de l'usage qu'il entendait en faire. Toutefois, le lendemain, elle avait vu, en passant, le frère Guilhot et un autre frère de haute taille qu'elle ne connaissait pas qui déplaçaient de grosses pierres devant la Maison du Suaire. Quant à elle, elle ignorait tout et de l'ouverture du coffre et du vol de la relique.

Jean Seguin, charpentier à la porte de Pouzonville, âgé de quarante ans environ, fut interrogé le même jour que son épouse. Il n'avait point prêté lui-même le *palfer* aux moines. Mais, six jours avant que le suaire ne fût volé, il s'était aperçu qu'il manquait un des deux pieds-de-biche de même longueur qu'il avait habituellement chez lui. Il demanda à son épouse où était passé ce *palfer*. Elle lui avait répondu qu'elle l'avait prêté à un religieux de la Maison du Suaire, qu'elle agissait toujours ainsi pour faire plaisir à l'abbé et aux moines et que c'était là la bonne façon de faire. Quant à lui, il ignorait tout du dessein qu'avaient eu les moines en empruntant cet outil.

Il fut inquiété sur le fait que, lors de la visite domiciliaire effectuée chez lui, il aurait nié devant maître Jean Usson posséder un *palfer*. Il se défendit vigoureusement contre cette accusation. Il n'avait pas nié ; au contraire, il avait reconnu en posséder deux mais ignorer où ils se trouvaient.

Les époux Seguin profitèrent d'ailleurs de leur interrogatoire pour se plaindre que des objets personnels auxquels ils tenaient avaient disparu de leur maison lors de cette visite domiciliaire.

La sortie de Toulouse

Constater la fracture du coffre du suaire, retrouver le pied-de-biche qui l'avait forcé, soupçonner les quatre religieux disparus de la Maison du Suaire d'avoir commis le vol était une chose mais il restait à découvrir comment ceux-ci avaient quitté la ville. S'ils l'avaient fait de jour, ils devaient avoir été vus. S'ils l'avaient fait de nuit, ils avaient dû se faire ouvrir une porte de la ville habituellement fermée. On ne tarda pas à apprendre qu'ils avaient quitté la ville par la porte de Pouzonville. Le portier fut incarcéré.

Bernard de Archis, charpentier, natif du diocèse de Montauban, habitant près de la porte de Pouzonville depuis environ une quinzaine d'années, fut interrogé le 15 octobre 1455 dans les prisons de la nouvelle Maison commune où il était détenu. Il était considéré comme un témoin-cléf de cette affaire.

Il déclara que les clefs de la porte lui avaient été confiées, qu'il les avait eues pendant cinq à six semaines et qu'il les avait encore au moment de son arrestation. Pierre-Raymond de Aurival, bourgeois et fondé de pouvoir de son oncle noble Jean Laurent, capitoul, les lui avait confiées. Il était chargé d'ouvrir et de fermer la porte selon les règlements en vigueur.

Trois semaines en ça, un mercredi matin, à la troisième heure, il était couché chez lui lorsqu'il entendit frapper. Un moine de Cadouin, de la Maison du Suaire, nommé *Jray Guilhem*, lui dit qu'il voulait aller chercher du grain dans les bories qui appartenaient à la communauté à Saint-Loup et à la Cort Naudet et le pria de lui ouvrir la porte. Ne croyant pas mal faire, Bernard se leva, prit les clefs et sortit de sa maison afin d'aller ouvrir.

Il vit dans la rue le frère Guillaume et un autre jeune moine qu'il ne connaissait pas. Ceux-ci lui demandèrent à nouveau d'ouvrir la porte afin qu'ils allassent chercher le grain. Bernard les crut d'autant qu'ils assurèrent devoir rentrer par la même porte, une fois leur affaire faite. Bernard leur ouvrit, ils partirent il ne savait où et il ne s'en soucia pas davantage. D'ailleurs, voyant pointer l'aurore, il préféra laisser la porte ouverte et retourna chez lui faire un travail pour la maison de Raymond Delles, serrurier de la ville.

Deux jours plus tard, le vendredi, il entendit dire que les moines avaient volé le suaire. Il pouvait jurer que, la fameuse nuit, il n'avait ouvert à personne d'autre que ces deux moines. Il n'avait vu personne portant quoi que ce soit et il n'avait ouvert à aucun moine depuis cette nuit-là. Il avait ouvert vers la neuvième ou dixième heure de la nuit à deux serviteurs de Pierre de Misaro qui venaient, disaient-ils, de Moissac ou de Castel Sarrazin. C'était tout.

A la recherche du suaire

Les capitouls firent proclamer publiquement que celui qui irait à la recherche des voleurs et découvrirait leur retraite recevrait cent écus d'or. On conçoit que l'appât du gain sinon la dévotion au suaire ait pu tenter quelque citoyen. Un forgeron de vingt-six ans, Marot Cepière, qui habitait dans la rue de la Chapelle ronde, se présenta spontanément pour se rendre à Cadouin où l'on soupçonnait fortement que le suaire avait été emmené. Il demanda que lui fût adjoint pour compagnon Etienne Cabreret. En core fallait-il que celui-ci y consentît ; on l'y força un peu.

Etienne Cabreret était un aubergiste d'une trentaine d'années, qui habitait dans la rue Eguillères. Il était donc un peu plus âgé que Marot. Sa déposition devant les juges le révèle intelligent et observateur. Il raconta que, deux semaines avant son interrogatoire, deux sergents royaux, mandatés par les capitouls, firent sortir son cheval hors de chez lui pour le conduire à la Maison de ville. Il s'y rendit lui-même et, comme il demandait, surpris, la raison de la prise de son cheval, messire Pierre Faure, un des capitouls en exercice, lui répondit que c'était pour aller à la recherche du suaire volé. Etienne fit valoir que personne ne monterait mieux son cheval que lui-même et qu'il était prêt à se mettre à la poursuite des voleurs. Messire Pierre Faure remit aux deux compères quatre écus d'or pour leurs frais de route.

Les deux amis se mirent en chemin le jour même et chevauchèrent jusqu'à Montauban où ils passèrent la nuit à l'auberge du Chapon. Le lendemain samedi, ils poussèrent jusqu'à Cahors en s'enquérant, chemin faisant, d'un passage éventuel du suaire. A Cahors, ils descendirent à l'auberge de la Pomme d'où, après avoir pris un repas, ils allèrent à Cadouin où ils prirent une collation et firent manger leurs chevaux.

Ils cheminèrent pendant la nuit pour arriver à Belvès vers la première heure de la matinée. Portèrent-ils plainte ou furent-ils trop imprudents en paroles ? On comprit qu'ils cherchaient les voleurs du suaire. Les consuls et le procureur de Belvès les arrêterent et leur signifièrent qu'ils seraient détenus jusqu'à ce que l'on soit sûr de la présence du suaire à Cadouin. Pour s'en assurer, ils envoyèrent un homme à cheval à l'abbaye après lui avoir fait prêter un serment préalable.

On attendait son retour lorsqu'un jeune homme se présenta devant les consuls et le procureur pour leur montrer un livre d'heures écrit sur parchemin. Le procureur le feuilleta et y lut que la résidence du suaire avait été autrefois et pendant longtemps l'abbaye de Cadouin. A moins qu'il n'ait voulu trouver dans ce volume une preuve supplémentaire, il s'agissait là d'une nouvelle qui n'aurait dû étonner personne. Il est vrai que soixante années séparaient ce retour du suaire de son départ de 1392.

Environ quatre heures plus tard, l'émissaire des belvésois revint en disant que la relique était vraiment revenue au monastère. On laissa donc les deux compères toulousains libres d'aller où ils voudraient. Ils se rendirent à Cadouin dans l'après-midi de ce dimanche. Ils prirent un repas dans une borie hors du monastère puis se dirigèrent vers celui-ci où ils entrèrent. Il s'y assemblait une foule de gens surtout d'hommes armés. Une demi-heure environ après leur arrivée, deux moines qu'ils ne connaissaient pas, ouvrirent un coffret d'argent doré d'une longueur de plus de deux paumes à leur estimation et l'inclinant vers le peuple, ils en sortirent le suaire. Ils élevèrent la relique de plus d'un pied au-dessus de leur tête et en firent l'ostension tant pour les gens qui se trouvaient dans l'église que pour ceux qui étaient dans un grand pré dehors.

C'était la première fois que Etienne voyait le suaire mais il ne pouvait douter qu'il s'agissait bien de lui car les gens autour de lui l'affirmaient. En outre, ayant été autrefois au service d'un capitoul, messire Guillaume Roche³⁸, il avait souvent accompagné son maître à l'église du suaire. C'est comme cela qu'il avait vu le coffret d'argent que se faisait montrer le capitoul. Quant à Marot, sa déposition ne différait pas d'un iota de celle de son compagnon Etienne. Toutefois, si celui-ci n'avait rien perdu de ce qu'il avait vu, Marot avait, quant à lui, bonne mémoire puisqu'il ajouta un détail important. Un des moines avait dit à la foule assemblée :

"Bonas gens de Deu ve vos aqui lo sant susari loqual per la gracia de dieu nos aven agut de Tolosa et nos costa be car. Per so playsa de nos ajudar".

On peut voir par ce court discours que les moines attribuaient à l'aide divine le succès de leur larcin. Ils souhaitaient toutefois recevoir de surplus l'aide humaine des gens qui les écoutaient.

Une fois terminée l'ostension, les deux toulousains s'en revinrent à Belvès où ils passèrent la nuit. Le lundi matin, ils y rencontrèrent un frère Guilhamot qu'Etienne avait vu et même connu à Toulouse dans la Maison du Suaire. Il lui demanda :

"Be aves doncas agut lo sant susari ?"

Le moine lui répondit que c'était exact et que c'était normal et qu'ils l'auraient eu depuis un an s'il n'y avait eu l'obstacle que représentait le frère Bernard qui habitait avec eux dans la Maison du Suaire. Les moines de Cadouin venus à Toulouse avaient trouvé le moyen d'éloigner celui-ci. Ils n'avaient donc pas été gênés par lui et avaient tout emporté : un coffret contenant le coffret d'argent doré, un coffret, une mitre, une crosse etc...

L'histoire ne dit pas comment les deux compères revinrent à Toulouse et s'ils reçurent la récompense promise. Ils furent interrogés tous deux le 5 octobre.

Les acteurs, complices et instigateurs du vol

A ce point où en arrive notre récit il convient de se demander, comme le firent les toulousains, qui fut l'instigateur du vol du suaire. Les auteurs nous en sont connus. Ce sont évidemment les moines de Cadouin qui avaient tout intérêt à voir revenir le suaire dans leur abbaye. A leur tête était ce frère

38. Guillaume Roche, capitoul

Guillaume Farfalh que l'on retrouve à tous les stades de l'affaire. C'est lui qui emprunte ou fait emprunter le pied de biche, lui qui réveille le portier de Pozonville, lui qui se vante à Belvès auprès des deux émissaires toulousains. Le frère Bernard de Brassat, quant à lui, pourtant revêtu du titre d'abbé - ou peut-être à cause de cela - se fit discret.

Si l'identité des voleurs est certaine, il reste toutefois plusieurs inconnues dans le déroulement de leur action. En premier lieu, le moment de leur vol et celui de leur sortie de la ville avec leur butin. La déposition de dom de Lanis laisse penser qu'il distribua leurs occupations à ses moines le mercredi pour le lendemain puisque lui-même avoue ne pas les avoir revus depuis le mercredi soir.

On peut donc imaginer le scénario suivant. Le jeudi matin, les frères attendent le départ pour ses affaires de leur confrère génant, Bernard Carpin. Ils mettent à profit son absence pour agir. Ils sortent de la ville normalement et vont à Saint-Loup. Le travail qu'ils font dans la borie - il ne peut être mis en doute, le dire des témoins sonnant juste - leur servira d'alibi. Ils ne reviennent pas à Toulouse et s'acheminent de nuit vers Moissac où ils seront vus le vendredi.

Ce scénario laisse cependant en suspens plusieurs questions. Les frères de la Maison du suaire avaient-ils l'habitude, lorsqu'ils allaient à Saint-Loup, d'y passer la nuit comme s'il s'agissait d'une maison de campagne ? Auquel cas, on comprendrait que ni l'abbé ni le frère Bernard Carpin ne se soient pas étonnés de leur absence. Mais en tant que gardien zélé du suaire tel qu'on le décrit, celui-ci n'aurait toutefois pas fait une ronde pour s'assurer de la présence du suaire et de la fermeture des portes ? Pourquoi n'a-t-il pas été interrogé lui-même ? Puisqu'ils ne furent jamais repris, les moines voleurs ne furent pas interrogés non plus, ce qui nous laisse sur notre faim de détails plus précis.

Les moines voleurs auraient-ils joui de complications ? Celle des époux Seguin est à rejeter. Ils ont prêté un outil comme cela se fait entre bons voisins en ignorant son usage éventuel. Le portier de Pozonville fut soupçonné. Il ne put que raconter ce qui s'était passé le mercredi. Or ce matin-là, au petit jour, ne s'étaient présentés que deux moines qui ne portaient aucun paquet. Or nous savons qu'ils sont allés tous les quatre à Saint-Loup le lendemain jeudi. La nomination relativement récente du portier parut suspecte aux magistrats. Avait-il reçu quelque consigne de la part de celui qui lui avait confié les clefs de la porte ?

Car Pierre Raymond d'Aurival n'échappa point à la suspicion. C'était contre les règles établies que le même personnage détint huit clefs du coffre du suaire. N'était-ce pas troublant ? Troublant aussi que le même ait en outre le pouvoir de disposer de la clef de la porte par laquelle sortirent les moines ? Son excuse résidait dans le fait que son parent capitoul avait eu confiance en lui. D'ailleurs, il faut le rappeler, les serrures du coffre n'avaient pas été ouvertes mais fracturées.

Qui fut le cerveau de l'affaire ? La déposition de dom de Lasnes sonne vrai. Pourtant de nombreux traits de sa personnalité et des détails de son administration paraissent autant de charges pesant sur lui. Depuis 1431 où le Chapitre général, nous l'avons vu, l'avait encouragé à récupérer le suaire, il avait cet objectif en tête. Il n'avait pas réussi une première fois. Pire, il avait dû

quitter Toulouse, et aurait conçu, selon ses accusateurs, de la haine pour cette ville.

Il avait retrouvé sa crose en 1453 mais, on doit le reconnaître, dans des conditions qui semblent suspectes. La déposition du frère Pierre Charrof qui y prit part ne mentionne aucun abbé président de cette élection. Il nous apprend que plusieurs moines vinrent de Cadouin pour grossir l'électorat et que Jacques de Lanis fut tiré de la retraite où il vivait depuis vingt ans pour être mis en place.

Les toulousains l'accuseront d'avoir accueilli dans la Maison du Suaire durant plus de quatorze mois un artisan ferronnier âgé, très industriel et très habile au point qu'il pouvait ouvrir n'importe quelle serrure. De là, à suggérer que cet homme aurait pu donner des leçons de son industrie à l'abbé et aux moines, il n'y aurait qu'un pas.

On lui reprochera à plus juste titre d'avoir accueilli dans sa communauté des religieux issus du diocèse de Sarlat - on précisera même de Castillonnés - et cela au mépris des accords de 1395. Le récit du frère Pierre Charrof, en confirmant le fait, nous autorise même à aller plus loin. Il nous montre, en effet, que l'abbé éloigna de Toulouse à l'exception du frère Bernard Carpin, les moines qui n'étaient pas du Périgord. Le frère Pierre fut nommé prieur de Cadouin et le frère Pierre Charrof finit par recevoir l'autorisation d'aller quêter.

Quant aux moines périgourdins qui demeurèrent, l'abbé leur fit totale confiance. L'un d'eux reçut le titre d'abbé. Tous savaient où leur abbé déposait ses clefs ; ils s'en servaient eux-mêmes à l'occasion. La vigilance du frère Bernard Carpin était l'obstacle principal. Il fut éloigné par l'abbé peut-être sous l'instigation des autres frères comme s'en vantera le frère Guillaume Farfah à Belvès.

Jacques de Lanis fut-il l'organisateur du vol de 1455 ? Le frère Pierre Charrof le donnait à penser lorsqu'il ajoutait dans sa déposition qu'on aurait dû précipiter l'abbé à la Garonne. Mais, ce disant, ne laissait-il pas plutôt éclater une vieille rancune contre son supérieur ?

Quelques événements majeurs

Cette année 1455 vit surgir des événements importants. Le Chapitre général déclarait que des personnes dignes de foi lui avaient rapporté que le suaire était mal honoré. Il y avait peu de religieux pour assurer son service ; la chapelle restait parfois deux ou trois jours sans messe ; les moines menaient une vie déshonnête.

Une définition du Chapitre général de 1456 nous apprend que l'évêque de Condom (Gers) avait des vues sur Cadouin et avait introduit à cet effet une action au Parlement de Toulouse. Afin d'évincer cette candidature, dom de Lanes résigna sa charge entre les mains du légat pontifical. Celui-ci donna l'abbaye à l'abbé du Beuil, Pierre de Gain. L'abbé général le confirma au Chapitre général de 1456 en établissant un document signé des quatre définiteurs de l'Ordre.

Entre temps, l'abbé de Pontigny, abbé-père de Cadouin, avait présidé une élection de laquelle sortit le nom de Jean de Paës, moine de Petra. On peut

s'étonner de voir un étranger candidat à ce siège abbatial périgordin. Il faut savoir que le frère Jean de Paès était étudiant à Toulouse en 1452 ; il résidait sans doute encore dans la ville et donnait toutes garanties pour faire un bon abbé. Mais le Chapitre général de 1457 ratifia sa confirmation de l'année précédente, cassa l'élection de Jean de Paès et le menaça d'excommunication s'il osait occuper la charge abbatiale. Toutefois ce frère ne se soumit pas de suite car en 1459 les abbés de Dalon et de Peyrouse étaient chargés par le Chapitre général de 1459 de faire exécuter la décision et d'écarter définitivement le concurrent de Pierre de Gain que nous retrouverons l'année prochaine, s'il plaît à Dieu

I. es sources toulousaines

- la première est la déposition devant la justice toulousaine de sept personnages interrogés à des titres divers. C'est la plus importante en ce qui concerne le vol parcequ'elle suit les événements de près et abonde en détails très précis. C'est le fond même de notre récit : Archives communales Toulouse GG 791/4, nos là 7, neuf pages grand format. Il est à noter que le no 1, à savoir la déposition de Jacques de Lasnes a été aussi copiée en GG 791/13
- la seconde énumère les chefs d' information en vue d'interrogatoires éventuels de divers personnages. Bien que ces chefs d'information soient résumés, ils confirment la source précédente, la complètent et la prolongent. Archives communales Toulouse, GG 791/6 ; 10 pages papier grand format. Ce document comporte 39 chefs d'information ; la dernière page relève les noms des magistrats qui se partagèrent l'instruction . Dans les marges sont indiqués si les témoins ont été consultés.
- la troisième concerne surtout des questions matérielles. Archives communales Toulouse GG 791/7 ; 2 pages papier. La ville de Toulouse y énumère toutes les dépensesq qu'elle a faites pour recevoir le suaire, le conserver, le recouvrir etc... et demande un remboursement de ses frais. On peut y relever des renseignements sur le coffret contenant le suaire.

L. GRILLON